

## **1.4 - DÉFINIR LA SÉCURITÉ, LA NEUTRALITÉ ET L'ATTENTION PORTÉE AUX ENFANTS :**

### **SÉCURITÉ :**

- Les Centres de visites parentales de SEC assurent la sécurité physique et émotionnelle de tous les participants (enfants et adultes), du personnel et des communautés.
- La sécurité est démontrée par les éléments suivants :
  - La sélection et la formation du personnel
  - Une admission et une orientation minutieuses des familles clientes
  - Des contrats explicites et informés avec les participants
  - Des installations sécuritaires et accessibles
  - Une collaboration étroite avec les services de police et d'incendie locaux
  - Politiques et procédures écrites qui sont respectées de manière uniforme
  - Orientation des parties vers d'autres services appropriés en fournissant des ressources et des renseignements de renvoi à d'autres services disponibles dans la communauté
  - Utilisation de politiques et de procédures écrites visant à prévenir la revictimisation des enfants et des adultes participants

### **NEUTRALITÉ :**

- Dans le cadre de la visite supervisée, le terme « neutralité » fait référence à l'équité et à l'équilibre. SEC ne reste jamais neutre en ce qui a trait à la sécurité.
- La neutralité est démontrée par ce qui suit :
  - Le traitement respectueux de tous les participants
  - Ne pas prendre parti pour l'une ou l'autre des parties
  - Ne pas plaider en faveur d'une partie
  - Fournir des copies des rapports d'observation demandés aux deux parties ou à leurs avocats simultanément, indépendamment de la personne qui en fait la demande
  - Application cohérente des politiques et procédures de SEC
  - Formation, séance d'information et supervision du personnel
  - Reconnaître et éviter les conflits d'intérêts
  - Ne pas fournir de recommandations ou d'évaluations, mais uniquement des observations factuelles
  - Avoir un mandat et un service exempts de stigmatisation, accessibles aux personnes sur le plan du statut physique, culturel et socio-économique et flexibles dans la mesure du possible afin de fournir un environnement qui tient compte des divers besoins de la communauté

### **ATTENTION PORTÉE AUX ENFANTS**

- Les Centres de visites parentales supervisées de SEC fournissent aux enfants un cadre sécuritaire et sécurisé qui facilite le contact avec les parents visiteurs ou d'autres adultes comme les grands-parents par le biais de visites ou d'échanges lorsqu'il y a des préoccupations en matière de sécurité.

- L'attention portée aux enfants est démontrée comme suit :
  - Une orientation qui prépare les enfants à participer à la visite supervisée des parents
  - L'écoute des besoins et des préoccupations des enfants et leur résolution dans la mesure du possible
  - L'orientation des adultes
  - La formation du personnel
  - Des installations adaptées aux activités des enfants et qui mettent l'enfant à l'aise
  - Fournir un environnement adapté aux besoins physiques, émotionnels et culturels de l'enfant, dans la mesure du possible
  - Des politiques liées au refus exprimé par l'enfant qui contribuent à prévenir la revictimisation des enfants